



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA34-02

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE, Alain ABADIE

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Mickaël HA-SUM – représentant du Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentante de la pairie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-974-842430878-2024.04.03-D0B_2024CR3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport 2024-CA34-02_ Orientations Budgétaires 2024,

ACTE

ARTICLE 1

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024. Ce débat a eu lieu sur la base du rapport précité.

ET AUTORISE

ARTICLE 2 :

Le directeur à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE



Réunion THD

Immeuble Emilie HUGOT
1 Rue Emilie HUGOT - Technopole
97490 Sainte-Clotilde

SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 6190Z
Tél Standard : 0262 150 170



Réunion THD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 avril 2024

RAPPORT 2024-CA34-02

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

71_DB-974-842430878-2024.04.03-D0B_2024CR3

SOMMAIRE

| | | |
|------|---|----|
| I. | Préambule..... | 5 |
| II. | Prévisions 2024..... | 6 |
| II.0 | La vie de la Régie..... | 6 |
| | Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement..... | 6 |
| | Affectation d'une part des recettes du THD et de Gazelle aux moyens généraux..... | 6 |
| | Participation de l'aménagement numérique au budget général | 6 |
| | Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement..... | 7 |
| | Frais de structure de Réunion THD | 7 |
| | Frais de communication | 7 |
| | Personnels | 9 |
| | Formation continue | 10 |
| | Frais de déplacement..... | 10 |
| | Organisation d'évènements..... | 11 |
| | Infogérance..... | 11 |
| | Amortissement des investissements des années antérieures | 11 |
| | Impôts sur les sociétés..... | 12 |
| | AMO Juridique | 12 |
| | Évolutions prévisionnelles des investissements..... | 12 |
| II.1 | L'Aménagement Numérique | 13 |
| | Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement..... | 13 |
| | Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement..... | 13 |
| | Arrêt du service WiRUN..... | 13 |
| | Les zones blanches..... | 13 |
| | Transfert de gestion des infrastructures passives a courant faible de communication électronique..... | 14 |
| | Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement | 15 |
| | Financements apportés par la Région Réunion..... | 15 |
| | Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement..... | 15 |
| | Mise en œuvre du schéma directeur Internet des objets – réseaux bas débit..... | 15 |
| | Stimulation de la demande IOT par la mise en place de démonstrateurs | 15 |
| | Nécessité d'une couverture réseau « indoor » sur tout l'île..... | 16 |

| | |
|---|----|
| Etude des opportunités de l'arrivée de la 5g a la réunion | 17 |
| Etude de l'interconnexion de la Réunion par câbles sous-marins | 17 |
| II.2 Les missions et activités de Cybersécurité | 18 |
| Le Centre de ressources en Cybersécurité (CRC)..... | 18 |
| European Digital Innovation Hub (EDIH)..... | 19 |
| Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement..... | 20 |
| Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement..... | 20 |
| Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement | 21 |
| Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement..... | 22 |
| II.3 Le réseau Gazelle | 22 |
| Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement..... | 22 |
| Recettes commerciales du service public Gazelle | 22 |
| Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement..... | 23 |
| Exploitation et Maintenance du réseau Gazelle..... | 23 |
| Intégration à la maintenance Gazelle des liens de collecte de Salazie et Cilaos | 24 |
| Maintenance des fourreaux lies au transfert de gestion de la DRR | 24 |
| Frais de location des infrastructures passives de communications électroniques et redevance d'occupation du domaine public | 24 |
| Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement | 24 |
| Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement..... | 24 |
| II.4 Le THD..... | 26 |
| Évolution prévisionnelle des recettes en fonctionnement..... | 26 |
| Recettes commerciales | 26 |
| Évolution prévisionnelle des dépenses en fonctionnement..... | 26 |
| Maintenance et coûts récurrents du THD..... | 26 |
| Évolution prévisionnelle des recettes d'investissement..... | 26 |
| Subventions FSN et FEDER..... | 26 |
| Sollicitation d'un emprunt bancaire | 27 |
| Évolution prévisionnelles des dépenses d'investissement | 27 |
| Situation de l'engagement pluriannuel | 27 |
| fin de la construction du réseau..... | 27 |
| Remboursement du prêt sans intérêt de la Région Réunion | 28 |

| | |
|--|----|
| III. PROPOSITION..... | 29 |
| Annexe 1 – Rapport sur la structure des effectifs et son évolution prévisionnelle..... | 30 |
| Annexe 2 – En cours de la dette..... | 32 |
| Annexe 3 – Rapport sur les marchés, consultations et contrats | 33 |
| Annexe 4 – Rapport sur les séances 2023 des organes délibérants | 34 |

I. PREAMBULE

Le Conseil Régional de la Réunion a lancé un plan régional Très Haut Débit (THD) devant permettre l'accès de tous les réunionnais à une offre en fibre optique (FttH – Fibre to the home - Fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022.

La cohérence de ce projet avec les initiatives privées est assurée à travers le Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN), dont la mise à jour a été adoptée par la Commission Permanente du 29 mars 2016.

La Région Réunion a confié à Réunion THD (créée par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 14 décembre 2017 (N°DAP2017_0028) et délibération de la Commission Permanente du 10 juillet 2018 (N°DCP2018_0327)), la maîtrise d'ouvrage du projet THD régional.

Réunion THD est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Il s'agit donc d'un établissement public local disposant d'une entière autonomie par rapport à la collectivité qui l'a créée. Le souhait est d'individualiser de manière beaucoup plus affirmée le service public¹.

La séance du conseil d'administration constitutif de Réunion THD s'est tenue le 08 août 2018, actant la création de la structure et son immatriculation auprès du RCS de Saint Denis.

En 2019, la régie a récupéré la maîtrise d'ouvrage du marché de performance *Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la Région Réunion* et s'est vu confier par la Région l'exécution des projets d'aménagement numérique. Ces événements marquent le début des projets portés par Réunion THD.

Fin 2020, Réunion THD a récupéré la maîtrise d'ouvrage de l'exécution du service public du *réseau régional de communication électronique de haut débit Gazelle*.

En 2021, Réunion THD a commercialisé les premières prises du *Réseau d'Initiative Publique*. A la suite des élections régionales du mois de juin, l'assemblée délibérante a été recomposée le 16 août.

En 2022, le déploiement de la tranche ferme du réseau THD a été achevé (hors impossibilités techniques).

L'année 2023 a été marquée par la fin des déploiements THD de la tranche optionnelle de Saint-Louis et par l'évolution des missions confiées par la Région Réunion à la régie, notamment la cybersécurité et la réalisation d'un câble sous-marin.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire expose les activités prévues en 2024.

¹ [Fiche thématique ADM 76 n°4 de l'AMF](#)

II. PREVISIONS 2024

II.0 LA VIE DE LA REGIE

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

AFFECTATION D'UNE PART DES RECETTES DU THD ET DE GAZELLE AUX MOYENS GENERAUX

Les recettes d'exploitation de Réunion THD sont principalement constituées des recettes liées à la commercialisation du réseau THD et du réseau Gazelle. Une partie de ces recettes sont affectées au fonctionnement des moyens généraux.

Les recettes commerciales en 2024 seront stables. Aucune contrainte sur les moyens généraux n'est envisagée.

PARTICIPATION DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE AU BUDGET GENERAL

Les projets d'aménagement numérique contribuent au financement des moyens généraux au prorata du temps et des ressources allouées à la réalisation de ces missions, conformément à la convention DIDN/20191281.

Ces recettes sont dépendantes des sommes que la Région Réunion décidera d'allouer à Réunion THD pour le financement des projets d'aménagement numérique et donc de l'étendue de ces missions.

Ces budgets seront en augmentation du fait de la volonté de la Région Réunion d'étendre le périmètre des missions de Réunion THD (voir la partie relative à la mise en place d'un « centre de ressources cyber » dans la partie « Dépenses » pour les projets de Développement Numérique). Ces recettes viendront financer les dépenses nouvelles liées à ces activités.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de création d'un nouveau câble sous-marin en consortium avec 4 opérateurs privés, ces derniers participeront aux dépenses engagées par Réunion THD, ce qui générera une ressource supplémentaire pour les projets de développement numérique.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

FRAIS DE STRUCTURE DE REUNION THD

Les dépenses de structure de Réunion THD seront en augmentation en 2024.

En effet, l'ajout des missions relatives à la cybersécurité conduisent la régie à recruter des agents supplémentaires. L'effectif passera de 9 à 12 agents début 2024 avec des possibilités d'évolution à la hausse en cours d'année. Une ressource technique supplémentaire est également envisagée pour assister les chefs de projet dans le suivi de l'exploitation des réseaux THD et Gazelle.

Cette évolution impactera à la hausse les frais de structure.

En effet, les bureaux actuels ne permettent pas d'accueillir 12 personnes. La régie déménagera donc en cours d'année dans des locaux plus grands. Outre l'augmentation de la surface, le loyer subira une augmentation du tarif au mètre carré, les nouveaux locaux ne bénéficiant pas, a priori, d'un loyer modéré subventionné comme ceux d'Emile Hugot. Une hausse de l'ordre de 140% est attendue sur le loyer.

Il sera également nécessaire d'acheter du matériel supplémentaire (bureaux, matériel informatique et téléphonique, logiciels).

FRAIS DE COMMUNICATION

2024 va permettre une diversification des axes de communication. Avec le repositionnement de la régie et le changement de nom de Réunion THD, la communication va désormais s'articuler autour des axes suivants :

Le Réseau d'Initiative Publique

Le réseau d'initiative public arrive en fin de déploiement en 2024.

Deux séquences de communication est envisageables :

- l'ouverture à la commercialisation des lignes de la tranche optionnelle des Makes
- la fin des travaux (en septembre octobre) qui peut être pourra être l'occasion de valoriser le travail réalisé sur l'ensemble des sites depuis la création de Réunion THD.

Les coverings tagués pourront faire l'objet d'un covering d'intégration, une fois nettoyés.

Des capsules illustrant les usages pourront être réalisés pour diffusion sur les réseaux sociaux.

Le changement de nom de la régie

Comme indiqué dans le bilan 2023, des réflexions ont été amorcées en 2023 sur un changement de nom de Réunion THD, du fait de l'extension de ses missions, à des activités n'ayant aucun lien avec les infrastructures très haut débit. Un choix sera opéré en 2024 en cohérence avec le lancement de la nouvelle marque territoriale régionale.

Le changement de nom de la régie nécessitera de réaliser de nouveaux supports de communication

- **Film présentation et/ou livret de présentation**
- **Basculement des canaux en ligne** : Réseau Sociaux, YouTube...
- **Refonte du site internet** : intégrant le changement d'identité et les nouvelles missions
- **Fabrication** : de l'ensemble des supports d'information et de communication (papeterie, PLV, enseigne,)
- **Ligne de goodies** : pour les différentes activités

- **Médiatisation presse** : temps pressenti : lors du lancement de la communication sur la Cyber sécurité (CRC)

Le lancement de la marque Cyber

La création de la marque de cybersécurité régionale est en cours, avec pour objectif d'aboutir en fin de premier semestre.

Elle permettra de porter la valorisation des actions de cybersécurité, incluant le Centre de Ressources en Cybersécurité, le Pôle Européen d'Innovation Numérique en Cybersécurité (EDIH – European Digital Innovation Hub) et l'ensemble des actions relatives à la Cybersécurité.

Un investissement dans les médias sera nécessaire afin de lancer cette nouvelle marque et de faire connaître le service de réponse à incident cyber du centre de ressources en cybersécurité.

Une montée en puissance progressive sur la fin de l'année mixant campagne de communication, production de contenus digitaux, et séquences hors média.

- **Création de la marque cyber régionale**

Un premier travail initié en 2023, va permettre la création de la marque Cyber : naming, et l'identité visuelle de la marque de cyber sécurité régionale, à échéance du 1^{er} semestre 2024.

- **Prise de parole institutionnelle**

Un temps « institutionnel » de présentation de la nouvelle marque et de ses missions est à prévoir, en amont de l'ouverture du centre de réponse à incident, suivi de relations presse.

Pour cela, création d'un film de présentation et/ou livret de présentation.

- **Un site internet dédié**

U site internet qui présente les missions et activités du centre de ressources en cybersécurité et porte les messages de sensibilisation, comportant :

- ✓ Tutoriels didactiques
- ✓ Témoignages d'expert et/ou de chefs d'entreprises
- ✓ Fiches pratiques
- ✓ Articles de blog

- **Des contenus digitaux**

- ✓ Objectif : porter les messages de sensibilisation -fréquence et thématiques trimestrielles-

- **Des supports de communication**

- ✓ PLV (oriflamme, roll 'up, affiche, flyer...)

- **Une campagne de communication**

Objectif de notoriété : faire connaître le Centre de ressources en cybersécurité

- ✓ Campagne média en presse et digital

- **Un fil rouge**

- ✓ Parrainage.

- **Une campagne territoriale spécifique durant le mois européen de la cybersécurité**

Le mois d'octobre est le mois européen de la cybersécurité et l'année 2024 marquera la 12e édition de la campagne annuelle de l'Union Européen (UE) et des Etats membres consacrée à la promotion de la cybersécurité auprès des citoyens et des organisations de l'UE et à la fourniture d'informations actualisées sur la sécurité en ligne grâce à la sensibilisation et au partage des bonnes pratiques.

L'Internet des Objets Connectés

Deux projets « pilote » sont à l'étude. Le premier avec le TCO sur la gestion des cours d'eau. Le second avec la Cirest sur le projet de Smart City.

Ces projets pourront faire l'objet de séquence de communication pour en favoriser l'adoption, en coordination avec les intercommunalités.

- **Deux séquences RP, en mutualisation avec chacune des deux intercommunalités**
- **Contenus vidéo + photos**
- **Kakémonos et flyers**
- **Site internet éphémère au lancement**

Câbles sous-marins

Le projet² démarrera effectivement à compter de l'accord de la subvention de l'Europe attendu au 2ème trimestre 2024 pour une attribution au dernier trimestre. Il est envisageable de réaliser un temps de communication institutionnelle, et des contenus permettant d'illustrer les principales étapes des travaux.

- **Un temps de communication « institutionnelle »**
Objectif : annoncer le projet : à l'attribution et/ou au démarrage effectif
 - ✓ Via une séquence de communication et des relations presse
- **Prises de vue photo et/ou vidéo à envisager pour couvrir les séquences ET possibilité de visite presse**
 - ✓ Démarrage du câble depuis La Réunion
 - ✓ Usine de fabrication du câble
 - ✓ Travail avec les opérateurs

Zones blanches de la couverture mobile

Afin d'éviter les zones blanches de couverture mobile, notamment lors des interventions du PGHM, dans les zones escarpées et non accessibles, deux nouveaux sites d'antenne relais seront installés : l'un à Takamaka et le second au col des bœufs, permettant notamment d'amener le triple Play via la 5G à Mafate.

Une opération qui peut faire l'objet :

- **Un temps de communication RP**, en mutualisation avec les opérateurs, à l'inauguration des sites.
- **Prises de vue photo et/ou vidéo** à l'installation des antennes

Un marché devra être lancé afin de pouvoir mener à bien ces actions de communication.

PERSONNELS

4 recrutements ont été engagés fin 2023 pour :

- Remplacer le responsable administratif licencié en septembre 2023
- Constituer une équipe de 3 personnes composant le pôle cybersécurité.

² Voir chapitre consacré aux câbles sous-marins du chapitre II.1

Ces quatre postes seront pourvus au plus tard le 1^{er} avril 2024.

L'effectif de Réunion THD passera ainsi de 8 à 12 agents, ce qui impactera à la hausse le budget affecté aux coûts de personnels.

L'équipe pourrait être complétée par un ou deux alternants chargés de qualifier, de transférer et de suivre les incidents. Ces ressources délivreront également les services proactifs (veille, alerte aux vulnérabilités, sensibilisation) lorsqu'elles ne seront pas mobilisées sur le traitement des incidents de cybersécurité.

FORMATION CONTINUE

Un effort particulier sera fait en formation du personnel notamment sur les bases des marchés publics.

Compte tenu de l'absence de parcours d'incubation organisé par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au profit des centres de ressources en cybersécurité Outre-Mer, et du développement impérieux des services proactifs et réactifs de réponses à incident, une formation spécifique de détection et réponse aux incidents de sécurité sera organisée afin d'accompagner la montée en compétence des agents du pôle cybersécurité.

S'agissant de la transposition en droit national de la directive européenne NIS 2³ et de ses impacts pour le territoire et sur les activités historiques de Réunion THD, une formation spécifique à la compréhension et à l'implémentation des exigences issues de la directive sera également organisée.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Pour l'Aménagement Numérique, la réalisation d'un nouveau câble sous-marin RéuNION impliquera des déplacements réguliers, à minima tous les 3 mois, vers la métropole, afin d'échanger sur place avec les opérateurs télécom, partenaire de ce projet et également les différents prestataires du projet. Des déplacements supplémentaires, suivant le déroulement du projet, seront à prévoir, en métropole afin, par exemple, de valider certains points concernant sur place la fabrication du câble optique. Il n'est pas à exclure des déplacements vers l'Afrique du Sud, pays du point d'atterrissage de l'autre extrémité du câble.

S'agissant des missions et activités de cybersécurité, trois événements majeurs constituent des rendez-vous annuels incontournables auxquels nous estimons que Réunion THD se devra d'être représenté :

- Le **sommet annuel du réseau des pôles européens d'innovation numérique** (EDIH Network Annual Summit) organisé par la Commission Européenne et qui se déroule sur deux jours à Bruxelles. La dernière édition s'est déroulée les 31 mai et 1^{er} juin 2023. Cet événement réunit les représentants des EDIH, les décideurs et les experts de la transformation numérique pour réseauter et échanger des connaissances et les meilleures pratiques sur la façon la plus optimale d'aider les TPE et les PME à atteindre leurs objectifs en matière de digitalisation.
- La **semaine européenne de la cybersécurité** est organisée par le pôle d'excellence cyber de la Région Bretagne. Elle se déroule à Rennes et la 9^{ème} édition se tiendra du 9 au 21 novembre 2024. Cet événement se positionne comme le forum européen de l'autonomie stratégique en cybersécurité et cyberdéfense.
- Le **forum INCYBER** (ex-Forum International de la Cybersécurité) organisée par la gendarmerie nationale et opéré par la société FORWARD GROUP. Sa singularité est de rassembler tout l'écosystème de la cybersécurité et du « numérique de confiance » : clients finaux, offreurs de services, éditeurs de solutions, consultants, forces de l'ordre et agences étatiques, écoles et universités...

³ <https://cyber.gouv.fr/la-directive-nis-2>

Sa mission consiste à répondre à une double urgence :

- Faire face aux défis opérationnels de la cybersécurité ;
- Contribuer à la construction d'un futur numérique conforme aux valeurs et aux intérêts européens.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'insertion du CRC dans son environnement et de coopération régionale associée, nous prévoyons également pour 2024 un déplacement à Mayotte et un déplacement sur l'île Maurice à la rencontre des partenaires identifiés et/ou de l'opportunité d'un événement intégrant une thématique cybersécurité.

Ces initiatives augmenteront fortement le budget déplacements.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

S'agissant des missions et activités de cybersécurité, le projet de développement du CRC prévoit également :

- L'animation d'un club des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information des collectivités territoriales en partenariat avec la délégation réunionnaise du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;
- L'organisation et le soutien à des événements locaux faisant la promotion de la cybersécurité et/ou à la mise en place d'un stand de participants réunionnais à un ou plusieurs événements hexagonaux mentionnés ci-dessus).

Réunion THD pourrait être étroitement associé à l'organisation du premier colloque réunionnais « SECNUMECO » dédié à la sécurité économique et numérique. Ce format d'événement courant en France Hexagonale est traditionnellement organisé par le Service de l'Information Stratégique de la Sécurité Économique (Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique) et par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Dans un souci de proximité avec les quatre microrégions réunionnaises, Réunion THD prévoit également, en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale, d'organiser une journée cybersécurité pour chaque microrégion. Ces journées seraient composées d'une matinée de conférences et d'une après-midi de mise en relation entre les offreurs et les utilisateurs de cybersécurité.

INFOGERANCE

Une prestation d'infogérance a été attribuée en novembre 2022 et a débuté en décembre 2022.

Le marché arrive à son terme début 2024. Il conviendra d'en relancer. Le coût de cette prestation ne devrait pas augmenter.

AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ANNÉES ANTERIEURES

Les amortissements des biens de la régie ont démarré en 2021 sur une base relativement faible, compte tenu du niveau modéré des investissements de la structure.

Réunion THD a réalisé des investissements importants en 2021, 2022 et 2023. Ces investissements impacteront à la hausse les amortissements à effectuer en 2024.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Réunion THD dégage des excédents en section de fonctionnement depuis 2021. Le résultat d'exploitation positif pourrait rendre la structure redevable d'un impôt sur les sociétés (IS).

Accompagnés par un cabinet d'avocats fiscalistes la régie considère qu'elle est peut bénéficier d'une exonération de l'impôt sur les sociétés.

Ainsi, les déclarations fiscales pour les exercices 2021 et 2022 comportent une mention expresse indiquant que considérant que notre activité constitue un service collectif indispensable justifiant cette exonération.

En l'absence d'une validation explicite de l'administration fiscale sur cette position, une provision de 689 000 euros a été effectuée en 2021.

En l'état actuel du dossier, il n'y a pas lieu de prévoir de provision supplémentaire, ni de budget pour l'impôt sur les sociétés.

AMO JURIDIQUE

Afin de continuer à sécuriser le fonctionnement de la régie, une nouvelle AMO juridique sera recrutée.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES INVESTISSEMENTS

Les moyens généraux ne génèrent pas de recettes. Ils sont financés par les recettes d'exploitation des réseaux de communication ainsi que par une contribution des projets d'aménagement numérique. Les dépenses d'investissement seront limitées aux travaux nécessaires à l'aménagement de nouveaux locaux et à l'achat de matériels pour la nouvelle activité relative à la cybersécurité.

| TABLEAU DE SYNTHESE | |
|---|---|
| RECETTES | DEPENSES |
| Fonctionnement | Fonctionnement |
| Recettes d'exploitation Contribution des projets d'aménagement numérique aux moyens généraux (incluant la cybersécurité) | Frais de structure Frais de personnel Frais de communication |
| Investissement | Investissement |
| Recettes d'exploitation | Matériel informatique et/ou logiciels Matériels de téléphonie fixe et mobile Petits matériels Aménagement de nouveaux locaux |

II.1 L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pour le « Développement Numérique » sont retracées en section d'investissement de la régie dans des comptes d'« opérations pour compte de tiers » en application de la nomenclature comptable M4.

L'activité de « Développement Numérique », au sein de la Régie Réunion THD s'inscrit dans le cadre du désenclavement numérique. Elle a pour objectif, d'exécuter, pour le compte de la Région Réunion, les projets en faveur du désenclavement numérique, du développement numérique. Ces recettes proviennent, par conséquent, en totalité de la collectivité.

Cette activité est, financièrement, totalement isolée du reste des activités de La Régie Réunion THD. En cas d'excédent, les fonds sont réinvestis exclusivement dans cette activité.

Pour 2024, on prévoit une hausse des recettes, qui répondra à une activité plus soutenue par rapport à 2023.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement des projets d'aménagement numérique sont détaillés ci-dessous. Ils seront refacturés à l'euro près à la Région Réunion.

ARRET DU SERVICE WiRUN

Le service WiRUN a été arrêté en 2022.

Le 16 aout 2023, un marché a été attribué afin de clôturer définitivement le projet WiRUN :

- Pour le démontage et la collecte du matériel WiRUN de tous les sites de l'île, exceptés ceux cédés, à titre gracieux, à d'autres organismes, pour réutilisation.
- Puis la mise au rebut du matériel récupéré restant, tout en privilégiant, au maximum, le recyclage de ce matériel.

Si l'essentiel des travaux ont été effectués en 2023, une partie des travaux sera réalisée sur l'exercice 2024, en tout état de cause avant le 15 février 2024, date de fin du marché.

LES ZONES BLANCHES

L'île de La Réunion dispose d'une bonne couverture radio mobile. Néanmoins, vu le relief de notre île, des zones non couvertes, dites « zones blanches » persistent.

La présence de ces zones blanches, essentiellement à l'intérieur de l'île, peuvent entraîner des difficultés d'alerte des secours avec les pires conséquences que cela peut entraîner.

L'ARCEP (*Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse*), a imposé à l'ensemble des opérateurs l'obligation de mettre en place une couverture suffisante afin de combler ces zones blanches.

Localisées à l'intérieur de l'île, ces zones blanches se situent parfois dans la zone sous l'autorité du Parc National et de l'ONF (*Office Nationale des Forêts*). Des contraintes environnementales sont drastiquement imposées par le Parc National et l'ONF, dans l'objectif de préserver l'environnement.

L'ARCEP, afin de prendre en compte ces contraintes, a par conséquent conditionné les obligations des opérateurs à la délivrance des autorisations administratives nécessaires et à la possibilité d'accéder à des infrastructures fournies par la Collectivité, et incluant à minima :

- un emplacement viabilisé et des locaux d'hébergement ;
- une alimentation en énergie.

Afin de répondre aux contraintes identifiées du Parc National et de l'ONF, et en prenant en compte les besoins de tous opérateurs télécom mobile de La Réunion, tous impliqués dans ce sujet, la Régie Réunion THD a proposé une nouvelle approche, par la mise en place d'une mutualisation de la gestion de ce projet et des nouvelles infrastructures nécessaire à l'implantation de ces nouveaux sites. Ainsi, Réunion THD mettra à disposition pour chacun de ces sites :

- Les emplacements viabilisés,
- Les locaux d'hébergement,
- L'alimentation en énergie,
- Le support (pylône, mât) adapté,
- Les antennes radio.

En 2024, Réunion THD fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour définir l'architecture des sites, réalisera des études annexes (comme des études de sol, études environnementales, etc.) préalables à la création des sites.

TRANSFERT DE GESTION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES A COURANT FAIBLE DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

La mission confiée par la Région à la Régie Réunion THD comporte la gestion de l'ensemble des infrastructures numériques de la collectivité territoriale. C'est dans le cadre de sa mission qu'un chantier a été initié en 2022, en collaboration avec la DEER (*Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route*). L'objectif est de transférer, de la DEER vers la Régie Réunion THD, la gestion de ces fourreaux, à travers une convention.

Des discussions ont été entamées en 2022. Le transfert n'a pas avancé comme prévu et n'a pas pu être finalisé en 2023.

Les échanges reprendront en 2024.

Le suivi de ce projet ainsi que son coût seront pris en charge par l'aménagement numérique jusqu'à la signature de la convention avec la Région. Après cette signature, ces fourreaux auront vocation à intégrer le patrimoine du réseau Gazelle et passera donc hors périmètre de l'aménagement numérique.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

FINANCEMENTS APPORTES PAR LA REGION REUNION

Les coûts d'investissement des projets d'aménagement numérique seront refacturés à l'euro près à la Région Réunion. La Région apporte donc à Réunion THD les crédits nécessaires aux projets confiés.

Notre besoin en investissement, en 2024, connaîtra une augmentation avec la poursuite des projets de 2023 et l'émergence de nouveaux projets avec acquisition de nouvelles infrastructures.

La particularité de l'exercice 2024 est que pour le projet de câble sous-marin, les dépenses engagées par la Régie Réunion THD pour le montage du consortium doivent être partagées entre les partenaires. Une refacturation sera prévue (détail dans la partie « Dépenses »).

A noter que les crédits non utilisés des années précédentes seront mobilisables en 2024.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

La mission confiée par la Région à la Régie Réunion THD comporte la gestion de l'ensemble des infrastructures numériques de la collectivité territoriale. C'est dans le cadre de sa mission réalisée des investissements afin de satisfaire au mieux l'objectif de la Région dans le domaine numérique : le désenclavement numérique.

Plusieurs projets et études concernant l'IOT, la 5G, les câbles sous-marins ont déjà été lancés en 2022, voire 2021, ont encore des répercussions sur les dépenses en investissement de la Régie Réunion THD.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR INTERNET DES OBJETS – RESEAUX BAS DEBIT

Le schéma directeur IoT a été finalisé en octobre 2021. Un Appel à Manifestation d'Intention (AMI) a été lancé et analysé dès 2022 dans le but d'établir un état actuel des réseaux bas débit à La Réunion et d'identifier les intentions des opérateurs concernant leur déploiement sur les 3 prochaines années.

L'analyse des réponses à cet AMI a révélé plusieurs points :

- Une couverture radio « indoor » insuffisante sur le territoire.
- Une absence d'intention de la part des acteurs privés de combler cette lacune dans les 3 prochaines années.

Dès 2023 des actions sont lancées concernant les deux points essentiels de cette mise en œuvre de ce schéma directeur :

- La stimulation de la demande IoT dans le secteur public.
- La nécessité d'établir un réseau IoT bas débit avec une couverture « indoor » sur toute l'île.

En raison de priorité concurrente, projet de câble sous-marin, et des ressources limitées, toutes les actions prévues pour 2023 ont été mises en pause. Cela inclut l'ensemble des actions précédemment citées. Nous concentrerons nos efforts sur une planification optimale et la mise en œuvre des actions reportées pour 2024.

Stimulation de la demande IOT par la mise en place de démonstrateurs

Les actions entreprises en 2023 pour la mise en place de trois démonstrateurs, seront finalisées en 2024. Ils se feront sur les périmètres et avec les partenaires suivants :

- Le périmètre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI) avec le TO (*Territoire de la Côte Ouest renommé Territoire de l'Ouest -TO- aujourd'hui*). Près de 50 capteurs ont été identifiés sur la zone de l'ouest partant de La Possession jusqu'à Saint-Leu, en passant par toutes les communes adjacentes. Les capteurs identifiés sont essentiellement des capteurs de mesure de distance par ultrason afin de mesurer les évolutions de montée d'eau. D'autres capteurs type inclinomètre seront également utilisés pour mesurer la stabilité des épis localisés dans la rivière des galets.

Une première estimation financière a été réalisée sur la base des données recueillies lors de cette étude, englobant :

- Le nombre déterminé de capteurs selon cette étude,
- La couverture réseau IoT requise pour cette zone,
- Le développement sur mesure d'une application web et mobile pour la collecte et l'exploitation des données, incluant un tableau de bord de supervision.

Cette estimation s'élève à environ 236 717 € hors taxes. Étant donné que cette estimation dépasse considérablement le budget alloué pour les trois démonstrateurs, d'autres entreprises seront consultées pour obtenir une nouvelle estimation. Une révision du périmètre est aussi possible.

- Des discussions ont également été initiées avec la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion Est). Le domaine d'application IoT identifié concerne la gestion de l'eau, de l'air et du bruit. L'objectif est de répondre aux exigences de cette collectivité en matière de surveillance de la qualité des eaux usées, pluviales et souterraines, ainsi que de la qualité de l'air et des niveaux sonores lors de la réalisation d'une nouvelle zone d'activité. Ce suivi est prévu avant, pendant et après la phase de construction. Le calendrier établi par la CIREST pour la création de cette nouvelle zone d'activité prévoit le début des travaux en 2024.
- Dans une volonté d'adopter une approche exemplaire, l'un des partenaires du projet de Réunion THD sera la Région Réunion. Un démonstrateur portant sur la gestion énergétique des bâtiments de la Région Réunion. L'objectif consistera à optimiser les systèmes d'éclairage et de climatisation afin d'améliorer le confort tout en réalisant des économies financières. Les discussions sur ce sujet reprendront dès le premier trimestre de 2024.

Pour garantir le succès de la mise en œuvre des sites pilotes, Réunion THD aura besoin de bénéficier de l'assistance d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. De plus, il est impératif, également, d'intégrer dans le budget de 2024 le coût des démonstrateurs, même s'il est partagé entre Réunion THD et ses partenaires.

Nécessité d'une couverture réseau « indoor » sur tout l'île

Pour répondre efficacement à la future demande théoriquement croissante, tant du secteur public que privé, dans le domaine de l'Internet des objets connectés, il est essentiel de disposer d'un réseau bas débit fiable, capable de transporter les données émises par ces objets (capteurs), tout en assurant une couverture complète de l'île et une qualité de service optimale.

En 2024, il sera nécessaire d'examiner les diverses options d'intervention publique afin de compléter la couverture offerte par les acteurs économiques. Cette évaluation sera menée à travers un appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), dont l'objectif sera de déterminer toutes les possibilités d'intervention de la Région pour remédier à cette lacune, ainsi que de fournir une description détaillée du processus de mise en œuvre de chaque option envisagée.

Ces dépenses pour l'assistance et la maîtrise d'ouvrage seront intégrées, au même titre que l'acquisition ultérieure d'infrastructures réseau, dans le budget d'investissement de l'Aménagement Numérique.

ETUDE DES OPPORTUNITES DE L'ARRIVEE DE LA 5G A LA REUNION

Les recommandations issues l'étude sur la 5G sont regroupées sous les rubriques suivantes :

- Surveiller :
 1. Disposer d'un état régulier et agrégé des déploiements des opérateurs et des zones couvertes par la 5G ;
 2. Porter à connaissance la possibilité de saisir l'ANFR pour faire une demande de mesure de niveau d'exposition aux ondes radioélectriques ;
- Informer, communiquer
 3. Partager les retours d'expérience des partenaires régionaux engagés dans des actions de sensibilisation sur les freins et les leviers détectés pour l'adoption de la 5G avec la recherche d'un comportement responsable autour de ses pratiques numériques ;
 4. Accompagner l'arrivée de la 5G d'une communication sur la nécessaire maîtrise des usages numériques en couplant les perspectives offertes par la 5G avec la recherche d'un comportement responsable autour de ses pratiques numériques ;
- Accompagner
 5. Accompagner la mise en œuvre de cas d'usages 5G à La Réunion via l'identification de cas d'usages innovants pour mettre en valeur les opportunités de la 5G dans des domaines d'activités clés pour la Région ;
 6. Compenser l'absence de la fibre optique à Mafate via la 5G, avec la mise à disposition à Mafate des services disponibles sur la fibre optique (3P : Internet, TV, appels) via la 5G ;
 7. Constituer un centre de ressources 5G pour faciliter l'accès à la connaissance des opportunités offertes par la 5G.

En l'absence d'impératifs à court terme, seules les mesures d'accompagnement seront initiées en 2024.

ETUDE DE L'INTERCONNEXION DE LA REUNION PAR CABLES SOUS-MARINS

Les câbles sous-marins constituent un enjeu stratégique pour le développement et le désenclavement de l'île, étant les seuls canaux de communication du territoire vers le reste du monde (malgré le satellite dont les capacités restent très limitées).

Grâce aux trois câbles sous-marins SAFE, LION/LION2 et METISS, La Réunion bénéficie d'une capacité d'accès numérique vers l'international confortable. Cependant, en raison de l'augmentation annuelle du trafic, les capacités des câbles existants ne suffiront pas à garantir une redondance fonctionnelle (seul le câble METISS pourra supporter le trafic). Le délai de déploiement et de mise en exploitation d'un nouveau câble sous-marin, qui s'étend sur trois à cinq ans, aggrave progressivement cette lacune en matière de redondance.

Conscient de cette croissance du trafic, du temps nécessaire au déploiement d'un nouveau câble et de l'importance de disposer d'une redondance fiable, la Région Réunion a pris l'initiative de lancer un projet visant à établir un nouveau câble sous-marin. Ce projet bénéficie des opportunités de financement offertes par l'Union européenne à travers le programme Connecting Europe Facility (CEF). Un dossier réponse a été déposé début 2024 dans le cadre du troisième appel à projet du programme.

Le déploiement de ce nouveau câble se fera en deux phases. La première phase consistera en la liaison Réunion-Afrique du Sud, suivie de la liaison Réunion-Singapour. Ce projet a été nommé RéuNION, pour Réunion New Indian Ocean Network et a pour objet final de faire du territoire un véritable hub de fournisseur de contenu internet, européen, dans la zone océan indien.

La constitution du dossier et l'envoi de la réponse elle-même sur les plates formes de la Commission Européenne, a nécessité la mobilisation d'une AMO, spécialisée dans les réponses aux appels à projet européens.

L'objectif de La Région est de réaliser ce projet en partenariat avec l'ensemble des opérateurs télécom de La Réunion. Le domaine des télécommunications étant extrêmement concurrentiel à La Réunion, il était indispensable de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage ayant la confiance de ces derniers pour engager leur participation à ce projet. Cette AMO est également le support nécessaire à Réunion THD, avec son expertise, pour les différentes étapes nécessaires au déploiement d'un câble sous-marin.

Cette deuxième étude et l'appel à ces AMO seront à imputer au budget d'investissement de l'Aménagement Numérique. D'autres frais, telle que la location de salle de réunion à Paris, seront également à prendre en compte dans ce budget.

En 2024, le suivi de ce projet nécessitera la présence d'un juriste, d'un technicien expert en câble sous-marin et d'un responsable financier afin de suivre la comptabilité de ce projet dans le consortium. Si ces fonctions ne peuvent pas être assurées par l'effectif actuel de Réunion THD, ces fonctions seront assurées par des prestataires. Le coût éventuel de ces prestataires sera à prendre en compte dans les besoins en investissement de l'Aménagement numérique dès 2024. Il sera nécessaire d'inclure également les frais de déplacement hors du département, nécessaires pour le suivi et la gestion de ce projet.

En attendant la constitution effective du consortium, Réunion THD a financé les actions requises pour faire avancer le projet. Tous les autres partenaires se sont engagés à prendre en charge équitablement ces frais, ce qui constituera une recette pour l'Aménagement numérique en 2024.

| TABLEAU DE SYNTHESE | |
|---|--|
| RECETTES | DEPENSES |
| Fonctionnement | Fonctionnement |
| Financement apporté par La Région Réunion | Le traitement des zones blanches Le transfert des fourreaux |
| Investissement | Investissement |
| Financement apporté par La Région Réunion Mise en œuvre étude câbles sous-marins | Mise en œuvre schéma directeur IOT Mise en œuvre étude des opportunités de l'arrivée de la 5G Mise en œuvre étude câbles sous-marins |

II.2 LES MISSIONS ET ACTIVITES DE CYBERSECURITE

LE CENTRE DE RESSOURCES EN CYBERSECURITE (CRC)

A l'issue d'une phase de présentation et de concertations avec les parties prenantes locales (Conseil Départemental de La Réunion, services de l'état, associations, organisations patronales et chambres consulaires, sociétés de cybersécurité, etc.), la Région Réunion a élaboré une réponse conforme au cahier des charges de l'appel à projet pour le développement de Centre de Ressources en Cybersécurité (CRC) Outremer de l'ANSSI. Cette réponse a été agréée par l'ANSSI en janvier 2022 permettant ainsi à la collectivité régionale d'obtenir une subvention pour soutenir la création de ce centre. Le Conseil Régional de La Réunion a désigné la structure « Réunion THD » comme opérateur de ce centre de ressources.

Les actions et les services du CRC s'adressent aux structures suivantes ; collectivités territoriales, TPE, PME et ETI et aux types de publics suivants : particuliers, dirigeants et décideurs, élus, salariés et agents. Les opérateurs « régulés » (LPM⁴, NIS 1) et les entreprises « stratégiques » définies et désignées par les services de l'Etat sont exclus des actions et des services proposés par le CRC.

⁴ Loi de programmation militaire 2024-2030

Au regard de notre insularité, il apparaît fondamental d'inscrire les actions du CRC dans une logique de partenariat local avec l'écosystème réunionnais et national ainsi que dans une logique de coopération régionale.

L'avènement d'une marque territoriale de cybersécurité permettra de communiquer par le biais d'un site internet et des réseaux sociaux au profit des bénéficiaires cibles que sont les collectivités territoriales, les associations, les TPE, les PME, et les ETI. Au regard de l'ancrage fort de la langue régionale, un effort particulier sera réalisé pour adapter et créoliser les contenus.

Le CRC déploiera progressivement des services proactifs et réactifs parmi lesquels un service de réponse à incident. Ce service accueillera et prendra en charge les victimes puis les orientera vers des prestataires locaux labellisés. Les victimes seront accompagnées et conseillées au regard des différentes procédures à réaliser (dépôt de plainte et judiciarisation, notification auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, etc.).

Le CRC restera en contact avec les victimes afin de les accompagner dans le temps de manière adaptée.

Ce service de premiers secours et de régulation est très attendu et devrait être opérationnel au second semestre 2024. Nous prévoyons également développer des services autour de la gestion des alertes et des vulnérabilités.

Le CRC déploiera également des services proactifs et de prévention en rejoignant notamment la communauté des aidants qui déploieront l'outil de diagnostic cyber rapide « MonAideCyber ». Le CRC déploiera un dispositif adapté de sensibilisation en partenariat étroit avec les têtes de réseaux locales (chambres consulaires, organisations patronales, associations professionnelles, etc.).

Enfin, le CRC œuvrera à l'échelle régionale à favoriser la structuration et la maturation du continuum cyber réunionnais en s'appuyant sur tous les acteurs locaux.

EUROPEAN DIGITAL INNOVATION HUB (EDIH)

Tout comme le Centre de Ressources en Cybersécurité, le projet d'EDIH (European Digital Innovation Hub / Pôle Européen d'Innovation Numérique) CyberSécurité s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Région Réunion d'étendre le périmètre des missions de Réunion THD au domaine de la CyberSécurité.

L'EDIH a trois objectifs principaux :

- Renforcer les capacités en matière de Cybersécurité :
 - En construisant un pôle de ressources et de compétences solide,
 - En améliorant la mise en réseau et en construisant une offre de services dédiée, permettant d'accroître le niveau de cybersécurité sur l'île.
- Concevoir et mettre en œuvre des services reproductibles qui peuvent répondre aux besoins spécifiques des petites entreprises d'autres régions européennes, notamment sur les enjeux clés de la transition numérique en contexte insulaire.
- Contribuer aux objectifs de la politique de l'UE dans l'océan Indien.

L'objectif est ainsi de positionner notre EDIH comme un Pôle européen d'innovation numérique qui accueille, conseille et accompagne les entreprises privées et les administrations publiques dans leur transformation numérique, en capitalisant sur l'expertise réunionnaise en matière de cybersécurité.

Ce projet pluriannuel 2023-2026, est cofinancé à 50-50 par La Région Réunion et l'Union Européenne.

Il est porté par un consortium de 6 structures dont Réunion THD est le coordinateur et composé de :

- Réunion THD,
- Nexa,
- Digital Réunion,
- La CCIR,
- L'association Clusir,

- L'association Technopole de La Réunion.

Cette activité fera l'objet d'appels de fonds dédiés à la collectivité.

L'année 2024 permettra à RTHD de se doter des capacités humaines nécessaires pour mener ce projet à bien, avec d'arrivée d'un :

- Directeur Adjoint CyberSécurité (date de prise de fonction 1^{er} janvier 2024) dont une partie de la masse salariale sera financé par les budgets du projet européen.
- Chef de projet EDIH CyberSécurité le 01 février dédié au projet.

L'année 2024 verra également le démarrage de nombreux travaux par les autres membres du consortium (Nexa, Digital Réunion, CCIR, Clusir, Technopole de La Réunion), se traduisant par une forte augmentation des dépenses en 2024, notamment en matière de fonctionnement.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Après la réception de l'avance de 65% du financement européen en 2023, l'année 2024 verra des recettes s'appuyant sur le cofinancement régional, au prorata des actions réalisées en 2024, notamment afin de financer la masse salariale des salariés du consortium réalisant des actions.

Au total et sur la base des actions prévisionnelles inscrites dans le dossier lauréat de l'appel à projet, les recettes prévisionnelles en fonctionnement correspondent donc à la part de 50% de financement régional des dépenses de fonctionnement prévues sur 2024.

S'agissant des financements de la Région Réunion pour les activités du CRC, les recettes en fonctionnement évolueront conformément à l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion des projets en lien avec le développement numérique de la Région Réunion à la Régie Réunion THD.

Le dispositif d'"Aide aux actions collectives et groupements professionnels" proposé par le Conseil Régional de la Réunion pourrait être mobilisé pour promouvoir et structurer la branche professionnelle « cybersécurité », faciliter la rencontre des initiatives et utiliser la complémentarité des entreprises dans le cadre de déplacement d'une délégation réunionnaise sur un ou plusieurs de ces événements.

Les montants perçus pour ces activités seront en forte augmentation.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

L'année 2024 sera celle du lancement du projet de pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité.

Ce démarrage générera une hausse importante des dépenses de fonctionnement 2024, en vue de pouvoir notamment financer les ressources humaines de RTHD et celles du consortium qui auront à travailler sur les actions 2024. Principalement sur le déploiement du :

- Lot 2 (WP2⁵) : Guichet/Portail Web unique (Responsable : DIGITAL REUNION)
- Lot 4 (WP4) : Tests avant investissement (Responsable : CLUSIR)
- Lot 6 (WP6) : Ecosystème de l'innovation et mise en réseau (Responsable : TECHNOPOLE)

⁵ WP pour « Work Package » : Terminologie fixée par la commission européenne pour désigner un « lot de travail », un ensemble de tâches à réaliser.

Au total et sur la base du prévisionnel des actions prévues dans le dossier lauréat de l'appel à projet, les dépenses de fonctionnement prévues sur 2024 représentent 607 460 € (dont 39 740€ de charges indirectes), soit 89,46% des dépenses prévisionnelles.

S'agissant du déploiement progressif des services proactifs et réactifs du CRC, des dépenses significatives en fonctionnement seront réalisées afin notamment :

- D'outiller un système d'information disposant d'un très haut niveau de sécurité permettant la communication par courriel et conférence web, le stockage, le partage de données, le travail collaboratif, etc. ;
- De disposer d'un outil de gestion de la relation aux bénéficiaires ;
- De se faire accompagner sur la mise en œuvre de la stratégie et le déploiement d'un outillage adapté aux déploiements des services proactifs et réactifs du CRC ;
- De déployer les capacités technologiques nécessaires à l'activité de centre d'appels (plateforme téléphonique de réception et d'émission des appels, outil centralisé de gestion et de suivi des incidents cyber, production de reporting automatisé) ;
- De construire et de faire héberger une plateforme technique automatisée permettant le développement de service de reconnaissances de vulnérabilités et de détection non intrusive de surface d'exposition ;
- De confier à un ou plusieurs opérateurs privés la production de rapports de renseignements sur la menace adaptés au contexte du territoire (exemple : secteur maritime et secteur aérien) et/ou d'abonnements à des services de fournitures d'indicateurs de compromissions.

Afin de porter des actions de sensibilisations originales et immersives, Réunion THD procédera, via une procédure d'achat adaptée, à l'acquisition d'une solution de « jeu d'évasion » où les « joueurs » devront rentrer dans la peau d'un attaquant afin d'exfiltrer un maximum d'information.

Enfin une étude dont le périmètre précis reste à définir fera l'objet d'une consultation afin de couvrir les besoins initiaux suivants :

- Etude prospective des besoins en compétences et évolution des métiers de la cybersécurité ;
- Etats de la menace et pratiques de sécurité.

Cette étude est éligible au dispositif d'Engagement développement de l'emploi et des compétences (EDEC) porté par le service Anticipation et accompagnement des mutations économiques de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Ainsi, un cofinancement de cette étude à 50% pourrait être pris en charge par l'Etat.

Au regard des appels à projets régionaux, nationaux et européens à venir et des opportunités qu'ils représentent pour le territoire, le lancement d'un marché permettra de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage à même d'accompagner la rédaction des candidatures et d'accompagner l'enjeu général de cohérence sur l'ensemble des activités et missions de cybersécurité.

Enfin, au regard de la dynamique impulsée au niveau national par le Campus Cyber et sous réserve de validation et de signature du protocole d'accord par la Région Réunion avec le Campus Cyber, Réunion THD pourrait devenir membre non associé du Campus Cyber et intégrer le collège des campus territoriaux.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Comme pour les recettes de fonctionnement, l'année 2024 verra des recettes s'appuyant sur le cofinancement régional, au prorata des actions réalisées en 2024.

Au total, les recettes prévisionnelles en investissement prévues sur 2024 correspondent à la part de 50% de financement régional des dépenses en investissement prévues dans le dossier lauréat : 35 781 €, soit 10,54% des recettes prévisionnelles.

S'agissant des financements de la Région Réunion pour les activités du CRC, les recettes en investissement évolueront conformément à l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion des projets en lien avec le développement numérique de la Région Réunion à la Régie Réunion THD.

Des ressources complémentaires (notamment FEDER) seront recherchées.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement, bien que minoritaires, seront également en hausse.

S'agissant du déploiement du projet de pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité, il s'agira essentiellement du financement des investissements prévus dans le Lot 2 (WP2) : Guichet/Portail Web unique (Responsable : DIGITAL REUNION), soit la création du portail Web, CRM & WorkFlow.

Sur la base du prévisionnel des actions prévues dans le dossier lauréat de l'appel à projet, les dépenses d'investissement représentent 71 563 € sur 2024 (dont 4 682€ de charges indirectes), soit 10,54% des dépenses prévisionnelles.

S'agissant du déploiement progressif des services proactifs et réactifs du CRC, il s'agira essentiellement des dépenses d'équipements.

| TABLEAU DE SYNTHESE | |
|--|---|
| RECETTES | DEPENSES |
| Fonctionnement | Fonctionnement |
| Financements apportés par L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, la Commission Européenne et la Région Réunion, Fonds Européens | Déploiement des services réactifs et proactifs du centre de ressources en cybersécurité |
| Investissement | Investissement |
| Financements apportés par L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, la Commission Européenne et la Région Réunion, Fonds Européens | Matériel informatique et/ou logiciels Matériels de téléphonie fixe et mobile Petits matériels |

II.3 LE RESEAU GAZELLE

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

RECETTES COMMERCIALES DU SERVICE PUBLIC GAZELLE

En 2023, il y a eu activation supplémentaire de 4 services « Bande Passante Ethernet » et 5 services « Fibres Optiques Noires » dont 4 pour la Collecte des NRO de Cilaos.

| opérateur | offre | type | service | Libelle site A | Libelle site B | FAS | Redevance | Facturation | Description |
|----------------|-------|-----------------------|----------|--------------------------|---------------------------------|----------|-----------|-------------|---|
| IDOM | BPE | Tronc | 5 Gbps | TDR IDOM Loughnon (IDO) | | 600,00 | 15 000,00 | Annuelle | Tronc POP IDOM |
| IDOM | BPE | Liaison Point à Point | 5 Gbps | St Paul POP (PAU) | Universite Moufia Salle 2 (GIX) | 1 200,00 | 27 400,00 | Annuelle | Liaison POP PAU LRN - Université Moufia |
| IDOM | BPE | Feuille | 500 Mbps | ADR IDOM ST PIERRE (IDP) | | 8 500,00 | 7 000,00 | Annuelle | Feuille Armoire de rue IDOM St Pierre |
| TDF | BPE | Feuille | 10 Mbps | NRL CULÉE PK8 (NRL) | | 3 500,00 | 4 100,00 | Annuelle | Culée C0 Viaduc NRL Grande Chaloupe |
| SRR | FON | Liaison hors BG | Location | EDF Py115 Beaufonds | RN3 Madeleine | 1 000,00 | 4 320,00 | Annuelle | Lien EDF Py115 Beaufonds - BE10786BE |
| Orange | FON | Liens Cilazie | Location | NA | NA | 4 000,00 | 34 000,00 | Annuelle | Liens Cilazie BDN - Mare à Vieille Place - Mare à Poule d'eau |
| CANAL+ TELECOM | FON | Liens Cilazie | Location | NA | NA | 4 000,00 | 34 000,00 | Annuelle | Liens Cilazie BDN - Mare à Vieille Place - Mare à Poule d'eau |
| SRR | FON | Liens Cilazie | Location | NA | NA | 4 000,00 | 34 000,00 | Annuelle | Liens Cilazie BDN - Mare à Vieille Place - Mare à Poule d'eau |
| RÉUNICABLE | FON | Liens Cilazie | Location | NA | NA | 4 000,00 | 34 000,00 | Annuelle | Liens Cilazie BDN - Mare à Vieille Place - Mare à Poule d'eau |

La Région Réunion a décidé, dès la reprise du réseau Gazelle, l'arrêt progressif du service DSL.

Les Collectes de ces services DSL ont été totalement arrêtés avant le 30 juin 2023 comme prévu dans la convention entre La Région, GIE CAPANET et RTHD.

Ces recettes étaient déjà en baisse en 2023 (réduction progressive du nombre de sites et arrêt des prestations en juin). Elles seront nulles en 2024.

Cependant, une recette supplémentaire sera attendue si la régie récupère les fourreaux de la Région en 2024 sous la forme d'une participation de la Région au financement de l'exploitation et de la maintenance de ces fourreaux.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RESEAU GAZELLE

Les dépenses de fonctionnement en 2024 seront constituées des coûts suivants :

- Exploitation et la maintenance de la **partie active** du réseau. Ces coûts constituent le principal de poste de dépense en fonctionnement. Ils seront en augmentation du fait de de la clause d'actualisation des tarifs prévus au marché et de l'augmentation des indices. Le taux d'actualisation a représenté environ 10% de facturation supplémentaire depuis le 25 septembre 2022 et ce jusqu'à la fin du marché actuel fixée au 25 septembre 2024.
- Exploitation et la maintenance de la **partie passive** du réseau. Ces coûts vont également subir les effets de l'actualisation des prix évoquée ci-dessus.
- La majorité des coûts d'hébergement chez TDF, les Baux chez les privés, les redevance ARCEP et les abonnements EDF ont été résiliés en 2023. Les coûts relatifs aux baux, redevances d'utilisation des fréquences hertziennes et d'hébergement sur site de TDF devraient diminuer du fait du démontage des sites DSL.
En 2024, il ne restera que 33 sur 70 sites à exploiter pour lesquels une ou plusieurs interventions par an seront nécessaires (shelters, armoires de rue, pylônes béton...). Sur les 11 armoires encore actives, 3 pourront être déposées après la migration sur le nouveau réseau WDM. Parmi les 8 armoires restantes, une attention particulière devra être portée à la corrosion des sites de Saint Joseph, Sainte Suzanne et Saline Les Bains ;
- Energie : sur ce poste, nos dépenses vont diminuer en raison du nombre de sites en baisse, mais nous subirons l'augmentation annoncée par EDF.

Les augmentations de dépenses étant supérieurs aux réductions, le budget global augmentera.

INTEGRATION A LA MAINTENANCE GAZELLE DES LIENS DE COLLECTE DE SALAZIE ET CILAOS

Les liaisons de collecte en fibres optiques de Salazie sont en service depuis 2021 et celles de Cilaos depuis 2023.

Elles empruntent :

- Les galeries d'eau exploitées par la SAPHIR (entre Saint-Paul et Salazie d'une part, entre Le Gol Les Hauts et Cilaos d'autre part) ;
- Les lignes à haute tension d'EDF entre Pavillon (entrée du cirque de Cilaos) et Palmiste-Rouge et le centre-ville de Cilaos.

Ces liaisons sont installées dans des conditions spécifiques qui nécessitent des adaptations du marché d'Exploitation/Maintenance du réseau et en particulier l'ajout de prestation dédiées.

Le périmètre de la maintenance sera donc en augmentation du fait de l'extension du périmètre du réseau par l'ajout de nouvelles liaisons de collecte déployées dans le cadre du réseau THD (Collecte de Cilaos – Câble optique supplémentaire en galerie d'eau et sur les infrastructures EDF). Le coût de ce périmètre est en cours de négociation avec les exploitants et devrait être finalisé d'ici le deuxième trimestre 2024.

Ces nouvelles prestations représenteront un surcoût.

MAINTENANCE DES FOURREAUX LIES AU TRANSFERT DE GESTION DE LA DRR

La gestion de fourreaux supplémentaires transférés par la Collectivité au cours de l'année 2024 est susceptible d'induire des coûts de fonctionnement supplémentaires via des hausses des dépenses sur le lot 2 de l'actuel marché d'exploitation-maintenance du réseau Gazelle.

FRAIS DE LOCATION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'année 2024 permettra la clarification de l'ensemble du patrimoine des infrastructures passives de communications électroniques de la Collectivité, afin notamment de régulariser les frais de location de fourreaux auprès de tiers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public dues aux gestionnaires des voiries autres que les routes nationales. La récupération des fourreaux de la Région par RTHD permettra des recettes supplémentaires dans le cadre de la location de ces derniers aux Opérateurs.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Le projet Gazelle ne génère pas de recettes d'investissement.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Une campagne de modernisation du réseau Gazelle a été initiée en 2022 et 2023 :

- Création d'une nouvelle boucle optique ceinturant l'île en passant par le bord de mer (la boucle principale actuelle passe à mi-hauteur et par les plaines)
- Sécurisation du réseau activé par le remplacement du cœur de réseau permettant d'offrir des services à des débits plus élevés et tout en sécurisant le bon fonctionnement du réseau.

En ce qui concerne l'infrastructure passive, des travaux ont été engagés en 2023 et il s'agira de les terminer en 2024 dans les secteurs suivants :

- Saint Leu et Etang Saint Leu (commandés fin 2022 et livrés au 1^{er} trimestre 2024)
- Sainte Anne-Ste Rose (commandés fin 2023 et livrés fin du 1^{er} trimestre 2024)
- La Possession (commandés en 2023 et livrés au 2^{ème} trimestre 2024)
- Ste Rose-St Philippe (commandés fin 2023 mais démarrage des travaux en février 2024 et fin des travaux en mai 2024.

Il est également prévu de lancer cinq nouveaux chantiers stratégiques :

- L'achat d'un robot et d'équipements de rechange qui vont être nécessaires pour la réparation des câbles optiques enroulés sur les lignes à haute tension pour la Collecte et le Transport des deux NRO de Cilaos;
- Modernisation des équipements pour la liaison en Faisceaux Hertzien entre Le Port et Le Maïdo car les équipements sont devenus obsolètes et le débit maximum est limité à 200 Mbps. Les nouveaux équipements permettront d'avoir un débit max de 1Gbps ou 2 Gbps.
- Pose d'un câble optique en parallèle du câble de la remontée mécanique du projet téléphérique de la CINOR pour sécuriser le réseau dans le secteur de la Montagne.
- La mise en place d'une infrastructure Système d'Information (SI) afin de faciliter le déploiement d'un outil de Système d'Information Géographique (SIG) dédié aux télécommunications.
- Le géoréférencement du réseau en classe A, une mesure essentielle pour se conformer à la loi en vigueur à compter du 1er janvier 2026. Cette démarche vise à cartographier précisément l'ensemble du réseau de télécommunications selon les normes réglementaires.

Dans le cadre de la réglementation anti-endommagement des réseaux, de nouvelles obligations vont entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non-sensibles ayant des ouvrages implantés en zone urbaine. Ces obligations prévoient entre autres la réponse aux DT/DICT avec des plans en classe de précision A. Une partie de nos infrastructures ne sont pas géoréférencées en classe A.

| | Réseaux sensibles enterrés | | Réseaux non sensibles enterrés | |
|-------------------------------|---|---|---|---|
| | En unité urbaine | Hors unité urbaine | En unité urbaine | Hors unité urbaine |
| Échéances d'application du m) | À compter du 1 ^{er} janvier 2020 | À compter du 1 ^{er} janvier 2026 | À compter du 1 ^{er} janvier 2026 | À compter du 1 ^{er} janvier 2032 |

Enfin certaines prestations de 2023 seront maintenues :

- AMO pour le suivi et l'assistance sur l'activité Gazelle,
- Gros entretien et réparations.

| TABLEAU DE SYNTHESE | |
|-------------------------|--|
| RECETTES | DEPENSES |
| Fonctionnement | Fonctionnement |
| Recettes commerciales : | Coûts d'exploitation/maintenance du réseau Gazelle |
| Investissement | Investissement |
| N/A | Remise à niveau du réseau Gazelle |

II.4 LE THD

ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

RECETTES COMMERCIALES

Fin 2023, 23 693 prises sont déclarées éligibles (sur un total cible de 25 342). Sur ces prises éligibles, seules 22 063 prises ont atteint leur date de première mise en service commerciale. Ce décalage est principalement dû à l'ouverture des Makes sur la fin d'année. La réglementation impose en effet un délai de 3 mois après que l'opérateur a déployé la fibre et en particulier les « points de mutualisation » (PM ou « armoires » installés sur le domaine public ou dans les immeubles) durant lequel aucune commercialisation d'abonnement fibre ne peut avoir lieu sur la zone. L'objectif de cette règle est que tous les opérateurs qui le souhaitent puissent être présents dès la première ouverture de la commercialisation sur la zone.

L'ouverture commerciale de ces prises est prévue avant la fin du premier trimestre. A ces prises se rajouteront celles des secteurs des Bellevue et de Petit-Serré dont l'ouverture commerciale est prévue au second semestre.

Les recettes commerciales seront donc en augmentation par rapport à 2023.

- Les recettes récurrentes (locations annuelles, maintenance) augmenteront par rapport à 2023.
- Les recettes de co-investissement⁶ également.

Il est à noter que les recettes de co-investissement ont été lissées sur 20 ans (principe des produits constatés d'avance), permettant à Réunion THD de bénéficier d'une base de recette stable sur le long terme. Les recettes relatives aux co-investissements de 2024 se cumuleront donc aux recettes des années précédentes lissées.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

MAINTENANCE ET COÛTS RECURRENTS DU THD

La maintenance du réseau THD est constitué de plusieurs composantes (par ordre décroissant de coût) :

- Les coûts d'entretien et de maintenance du réseau versés à l'exploitant (Orange Concessions)
- Les coûts d'utilisation des infrastructures tierces (redevances et droits de passage)
- L'énergie
- Les pénalités liées à l'utilisation des infrastructures tierces, en phase déploiement

Le réseau en exploitation en 2024 étant plus étendu qu'en 2023, tous ces postes de dépense augmenteront.

Ces dépenses intégreront la rémunération performancielle due au titulaire du marché de construction et d'exploitation du réseau en cas d'atteinte des objectifs prévus au marché.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS FSN ET FEDER

La construction du réseau est financée en partie par les fonds européens (FEDER) et par l'Etat (Fonds pour la Société Numérique – FSN).

⁶ Les recettes de co-investissement correspondent à la facturation de droits d'usages octroyés par Réunion THD à un opérateur client sur une partie du réseau pour une durée de 20 ans mais payés en une seule fois.

Réunion THD a d'ores et déjà demandé et perçu le solde du FEDER en 2023. Ce sont ainsi 18 377 368,50 € qui ont été perçus (sur les 19 505 603,20 € maximums prévus à la convention). L'écart se justifie par un montant d'investissement légèrement inférieur au prévisionnel.

A compter de 2024, seules des aides FSN sont attendues. Elles couvriront les investissements de fin 2023 ainsi que les raccordements effectués en 2024.

Les investissements non couverts par des subventions seront financés par les excédents de la section de fonctionnement.

SOLLICITATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Initié en 2023, la souscription d'un emprunt bancaire à hauteur de 3M€ n'a pas pu aboutir.

L'absence de cet emprunt sur l'exercice générera un déficit en section d'investissement dans le compte administratif 2023.

Ce déficit sera reporté en 2024.

Un prêt sera nécessaire en 2024 pour compléter les financements.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SITUATION DE L'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Réunion THD ne gère qu'une seule opération en engagements pluriannuels : le projet THD.

Celui-ci a fait l'objet d'une Autorisation de Programme de 40 M€ par le Conseil d'Administration le 28 septembre 2018.

Au 31 décembre 2023, sur ces 40M€, 35,6M€ étaient effectivement dépensés.

Les crédits restants sont destinés à financer le reste à payer sur les travaux relatifs à la construction d'un réseau FTTH dans les écarts de la commune de Saint-Louis (Les Makes, Bellevue, Petit Serré), mais également la construction des raccordements finaux des usagers et la levée des derniers points de blocage sur les communes de la tranche ferme.

Cependant, sur 2024 et les années suivantes, il faudra continuer à investir sur le réseau pour :

- Raccorder les nouveaux logements ;
- Construire les raccordements finals des nouveaux abonnés
- Procéder aux grosses réparation (remplacement de poteaux, réparation des réseaux enterrés, enfouissement du réseau).

FIN DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU

Le marché de construction et d'exploitation du réseau THD régional a été attribué en juin 2019.

Le 2^{ème} semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2020 ont été principalement consacrés aux études. En 2021 et 2022 les efforts de la Régie ont porté sur le déploiement des plus gros volumes de prises sur les 6 communes de la tranche ferme du marché. En 2023 les efforts de la régie et des entreprises ont été concentrés sur la levée des aléas de déploiement de la tranche ferme du marché et sur les déploiements de la tranche optionnelle. Ainsi au 31 décembre 2023, sur les 25 342 locaux du réseau :

- 23 693 locaux étaient déployés
- 22 063 étaient commercialisables

2024 sera consacrée à finaliser les travaux dans les écarts de Saint-Louis. Nous continuerons également à travailler pour débloquer le maximum de cas ayant généré des situations de blocage, en particulier sur Cilaos (commune particulièrement concernée par les aléas de déploiement) et sur les Avirons (commune inscrite dans le lot 2 extinction du cuivre).

Il conviendra également de continuer à construire et financer les nouveaux raccordements des usagers qui souscriront un abonnement internet auprès de leurs fournisseurs d'accès à internet.

REMBOURSEMENT DU PRET SANS INTERET DE LA REGION REUNION

La Région Réunion a octroyé à Réunion THD des prêts sans intérêts à hauteur de 10,7M€ pour aider la structure à assurer la trésorerie nécessaire au paiement des factures lors de la phase d'investissement initial de construction du réseau.

Depuis 2022 Réunion THD rembourse ce prêt. Les annuités sont calculées sur la base d'un remboursement en 10 ans des sommes empruntées.

Les remboursements se poursuivront en 2024.

| TABLEAU DE SYNTHESE | |
|---|--|
| RECETTES | DEPENSES |
| Fonctionnement | Fonctionnement |
| Recettes commerciales | Suivi des travaux, maintenance et redevances diverses |
| Investissement | Investissement |
| Emprunt bancaire Subventions FSN Report des excédent de la section d'exploitation | Construction du réseau Remboursement du prêt Région |

III. PROPOSITION

Sur la base du présent rapport, je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2023.

Le Directeur

ANNEXE 1 – RAPPORT SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET SON EVOLUTION PREVISIONNELLE

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose :

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

*« 1° A la structure des effectifs ;
2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
3° A la durée effective du travail dans la commune.
Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (...) »*

Considérant Réunion THD comme un établissement public d'une collectivité territoriale compétente sur un territoire de plus de 10 000 habitants, nous sommes soumis à cette obligation.

1. L'exercice en cours

A) Les effectifs et le temps de travail

Au 31 décembre 2023, la Réunion THD compte dans ses effectifs 8 personnels :

| Statut | Droit du contrat | Nature du contrat | Effectif |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------|----------|
| Directeur | Salarié | CDD | 1 |
| Cadres administratifs | Salarié | CDI | 1 |
| Cadres techniques | Salarié | CDI | 2 |
| Cadres techniques | Fonctionnaire mis à disposition | CDD | 1 |
| Non-cadres administratifs | Salarié | CDI | 2 |
| Non-cadres administratifs | Fonctionnaire mis à disposition | CDD | 1 |
| Total | | | 8 |

Ils occupent un poste à temps plein sur une base de 35 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont compensées en ARTT.

B) La rémunération

En 2023, le coût du personnel de Réunion THD se répartit comme suit :

| Coût du personnel | | | | | |
|------------------------------|--------------|-----|--------------------|-----|---------------------|
| Personnels | Salaire brut | % | Charges patronales | % | Total |
| Salariés | 408 725,19 € | 66% | 212 655,19 € | 34% | 621 380,38 € |
| Mis à dispo | 118 761,71 € | 79% | 31 753,40 € | 21% | 150 515,11 € |
| Total masse salariale | | | | | 527 486,90 € |
| Financement du paritarisme | | | | | 300,00 € |
| Total charges patronales | | | | | 244 408,59 € |
| Total du coût du personnel | | | | | 772 195,49 € |

Le salaire brut mensuel moyen des cadres est de 6 428 euros.

Le salaire brut mensuel moyen des non-cadres est de 3 315 euros.

Les 5 salaires les plus élevés de la régie s'élèvent (en euro brut) à :

- 7 966 €
- 7 917 €
- 6 594 €
- 4 034 €
- 3 761 €

2. Les évolutions prévisionnelles

A) Les effectifs

Des procédures de recrutement ont été lancées fin 2023 afin de

- Pourvoir au remplacement du Responsable Administratif qui est sorti des effectifs en septembre 2023 ;
- Recruter les 3 personnes nécessaires au bon fonctionnement du pôle Cybersécurité
 - o Un Directeur Adjoint
 - o Un chef de projet "Centre de ressources"
 - o Un chef de projet RUN EDIH

L'effectif sera de 12 personnes.

En cours d'année, une réflexion sera menée sur :

- L'accueil d'alternants, de stagiaires ;
- Le renforcement de l'équipe "Projets" par un technicien.

B) La rémunération

Le poids de la masse salariale augmentera du fait :

- De l'évolution des échelons / grades des fonctionnaires détachés et mis à disposition par la Région Réunion,
- Des évolutions salariales annuelles appliquées en interne.

Le recrutement de 3 nouveaux agents pour la cybersécurité augmentera fortement la masse salariale.

C) Les autres dépenses de personnel

Afin de participer à l'action sociale et en miroir au comité des œuvres sociales de la Région (OSCAR), la direction mettra en place une participation de l'employeur aux œuvres sociales et culturelles des salariés.

Le dispositif de titres restaurant sera reconduit.

ANNEXE 2 – EN COURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2023, la dette de Réunion THD n'est constituée que d'un emprunt sans intérêts souscrit auprès de la Région Réunion.

Un montant total de 10 700 000 euros a été emprunté (via 5 appels de fonds).

Les remboursements, étalés sur 10 ans, ont commencé en 2022.

L'encours est de 8 848 888,89 euros.

Le montant de l'annuité s'élève à 1 106 111,11 euros à compter de 2024.

La dette sera totalement remboursé en 2031 selon l'échéancier suivant :

| Composition de l'échéance | | | | Restant à amortir |
|---------------------------|-------|---------------|---------|--------------------|
| N° d'échéance | Année | Remboursement | Intérêt | Capital restant dû |
| 1 | 2022 | 870 000,00 | 0 | 9 830 000,00 |
| 2 | 2023 | 981 111,11 | 0 | 8 848 888,89 |
| 3 | 2024 | 1 106 111,11 | 0 | 7 742 777,78 |
| 4 | 2025 | 1 106 111,11 | 0 | 6 636 666,67 |
| 5 | 2026 | 1 106 111,11 | 0 | 5 530 555,56 |
| 6 | 2027 | 1 106 111,11 | 0 | 4 424 444,45 |
| 7 | 2028 | 1 106 111,11 | 0 | 3 318 333,34 |
| 8 | 2029 | 1 106 111,11 | 0 | 2 212 222,23 |
| 9 | 2030 | 1 106 111,11 | 0 | 1 106 111,12 |
| 10 | 2031 | 1 106 111,12 | 0 | - |
| 10 700 000,00 | | | | |

En 2024, un emprunt bancaire sera souscrit (avec remboursement sur 20 ou 25 ans).

ANNEXE 3 – RAPPORT SUR LES MARCHES, CONSULTATIONS ET CONTRATS

Les marchés attribués, prolongés ou reconduits en 2023 sont listés ci-après.

| NUMERO MARCHÉ | OBJET | TITULAIRE | MONTANT HT | MAXIMUM DE COMMANDE |
|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---|------------------------------------|
| 20230040 | Démontage des sites WiRun | SOGETREL | 54 286,61 € | N/A |
| 20220034 Avenant de prolongation | Marché d'Infogérance | SARL YOUTELL | 27 120,00 € | 20 000,00€ |
| 20200006 Reconduction | AMO Suivi du marché CREM – LOT 2 | TACTIS | Avenant reconduction expresse pour 2 ans 22 400,00 € | 100 000,00€, reconduction comprise |
| 20200006 Reconduction | AMO Suivi du marché CREM – LOT 3 | SAS Smart World Partners | Avenant reconduction expresse pour 2 ans 44 400,00 € | 60 000,00€, reconduction comprise |
| 20210016 Reconduction | Téléphonie Mobile | SRR | Avenant de reconduction 25 000,00 € | N/A |

ANNEXE 4 – RAPPORT SUR LES SEANCES 2023 DES ORGANES DELIBERANTS

Réunions du Conseil d'Administration

Le Président de la Réunion THD a convoqué 4 séances du Conseil d'Administration en 2023 :

- **Le CA30, réuni le 29 mars 2023 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Approbation du rapport d'activité 2022,
 - Orientations budgétaires 2023,
 - Approbation de l'évolution du montant des titres restaurant,
 - Questions diverses.

- **Le CA31, réuni le 3 avril 2023 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Approbation du compte de gestion 2022
 - Approbation du compte administratif 2022,
 - Approbation du budget primitif 2023,
 - Questions diverses.

- **Le CA32, réuni le 11 septembre 2023 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Approbation des nouveaux statuts de Réunion THD,
 - Approbation des dépenses imprévues,
 - Décision Modificative n°1 du Budget 2023,
 - Questions diverses.

- **Le CA33, réuni le 19 décembre 2023 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Autorisation de continuité budgétaire
 - Information sur l'utilisation des dépenses imprévues
 - Autorisation du directeur à ester en justice
 - Lancement d'un marché de mise au rebut des équipements obsolètes du réseau Gazelle
 - Présentation du nouvel organigramme
 - Questions diverses.

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président de la Réunion THD a convoqué 1 séance de la Commission d'Appel d'Offres en 2023 :

- **La CAO-06, réunie le 29 mars 2023 a délibéré sur le sujet suivant :**
 - Avenant n°4 portant modification du BPU LOT 1 prestation d'exploitation maintenance partie active du Réseau Gazelle.

Projet d'acte

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport 2024-CA34-02_Orientations Budgétaires 2024,

ACTE

ARTICLE 1

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024. Ce débat a eu lieu sur la base du rapport précité.

ET AUTORISE

ARTICLE 2

Le directeur à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE